



NUMÉRO	SUJET
54-2025- DISREN	Demande de crédit de CHF 33'664 pour l'aménagement d'un nouvel arrêt de bus à La Rippe
	RESPONSABLE POLITIQUE
	Gérard Produit

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouvel horaire de transports publics 2025 sur le district de Nyon, la ligne régionale 10.810 entre Nyon et La Rippe est prolongée jusqu'à Chéserex. Afin de continuer à desservir le hameau de Tranchepied, la Commune de La Rippe doit aménager un nouvel arrêt de bus sur la route cantonale la reliant à Chéserex. Un cofinancement DISREN est sollicité pour la phase de réalisation et fait l'objet du présent préavis pour un montant de CHF 33'664.

Contexte / Enjeux

Au titre du programme de réorganisation des transports publics, la Commune de La Rippe avait sollicité fin 2016 une participation financière du fonds TP pour la mise en place de courses expérimentales visant à desservir la population résidant au hameau de Tranchepied, situé entre le cœur de village et la commune de Chéserex.

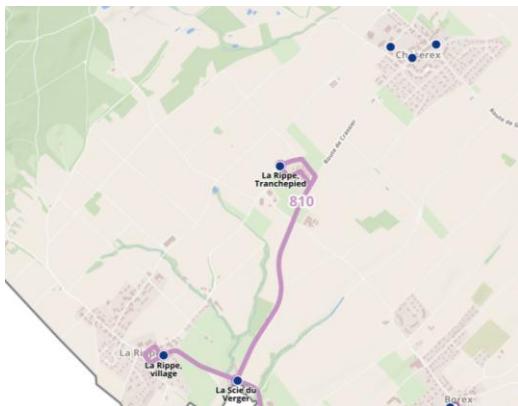
Au changement d'horaire 2018, la ligne 810 Nyon – la Rippe a ainsi été prolongée jusqu'au hameau de Tranchepied 9 fois par jour en heures de pointe du matin et du soir en semaine et 3 fois par jour le samedi. Le fonds TP a participé à hauteur de CHF 3500 par an au financement de ces courses expérimentales dont le coût total s'élevait à CHF 50'000 par an, le reste étant financé par le Canton au titre du Trafic Régional de Voyageurs (TRV) et la Commune de La Rippe. A l'issue de cette phase expérimentale de 2 ans fin 2019, et compte-tenu du fait que cette nouvelle desserte répondait surtout à un besoin local, le cofinancement via le fonds TP s'est arrêté. De son côté, la Commune de La Rippe a décidé de continuer à financer les courses desservant le hameau de Tranchepied.

En 2023, la phase de préparation de la période horaire 2025-2026 des transports publics a été initiée dans le cadre particulier du changement d'horaire CFF 2025 et de ses conséquences sur le réseau de lignes de bus régionales. Les analyses réalisées ont permis de refaire le point sur les demandes antérieures des communes en matière de desserte et de cadencement et d'identifier des solutions aux problématiques de desserte sur certaines lignes.

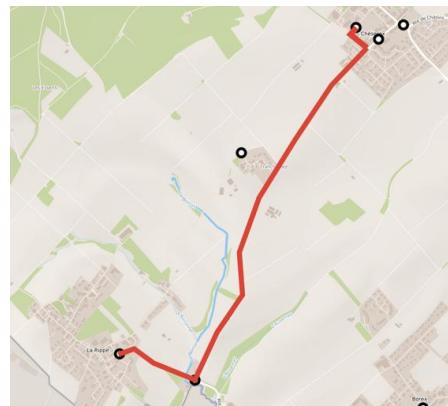
C'est dans ce cadre qu'un travail partenarial a été mené entre les services de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) du Canton de Vaud, le transporteur TPN, les communes et Région de Nyon concernant la ligne 810 entre Nyon et La Rippe. L'offre a ainsi été développée permettant dorénavant de disposer d'une cadence à la demi-heure toute la journée en semaine, sauf en heures creuses entre 9h30 et 15h30. Il a également été décidé de prolonger les courses desservant le hameau de Tranchepied jusqu'à Chéserex¹. Cette nouvelle offre s'inscrit ainsi dans la perspective d'un bouclage complet en transports publics du bassin versant Asse et Boiron. L'objectif

¹ La Commune de Chéserex a validé sa participation au nouveau fonds régional pour une mobilité collective et innovante fin 2023.

est en effet, de relier, à terme, l'ensemble des villages du bassin versant jusqu'à Gingins et de permettre aux habitantes et habitants de disposer d'un accès facilité en transports publics aux commerces et équipements de proximité (piscine, terrains sportifs, etc.)



Tracé de la ligne 10.810 commune de La Rippe H2024



Tracé de la ligne 810 entre la commune de La Rippe et Chéserex H2025

Le nouveau tracé permet depuis le 15 décembre 2024 de desservir la commune de Chéserex 10 fois par jour en heures de pointe du matin et du soir, ainsi que toutes les 2 heures entre 7h et 23h le week-end. Il s'agit d'une 1^{re} étape, l'objectif à terme étant de continuer à développer l'offre et de proposer une cadence plus fréquente à destination de Chéserex via la ligne 810. Le financement de l'ensemble des courses prolongées jusqu'à Chéserex est totalement intégré dans le cadre du TRV depuis le changement d'horaire 2025.

Cette nouvelle desserte implique néanmoins de revoir le positionnement de l'arrêt de bus permettant de desservir le hameau de Tranchem pied. En effet, pour assurer les correspondances des bus avec les trains en gare de Nyon et minimiser les impacts sur le temps de parcours de la ligne, il est important d'optimiser le tracé du bus. Or, l'arrêt de bus desservant actuellement le hameau de Tranchem pied se situe sur une route secondaire au nord du hameau, obligeant le bus à faire un détour.

C'est pourquoi, le prolongement de la ligne 810 jusqu'à Chéserex n'était possible qu'à la condition de déplacer l'arrêt de bus de Tranchem pied sur la RC12 reliant la commune de La Rippe à Chéserex, favorisant ainsi un tracé rectiligne. L'aménagement de ce nouvel arrêt sera réalisé en baignoire, côté Jura, à proximité du chemin de la fin, et permettra d'assurer la desserte des usagères et usagers uniquement dans le sens retour Chéserex-La Rippe. En effet, pour des raisons de sécurité, l'aménagement d'un arrêt côté lac a été exclu par la Commune, considérant que la traversée piétonne de la route cantonale ne pouvait être garantie de manière optimale puisqu'un passage piétons ne peut être marqué hors localité.



La Commune de La Rippe, en tant que maître d'ouvrage du projet, a sollicité un soutien DISREN pour les travaux de réalisation relatifs à l'aménagement d'un nouvel arrêt de bus permettant de desservir le hameau de Tranche pied, dans les conditions du changement d'horaire 2025 de la ligne 810, désormais prolongée jusqu'à Chéserex 10 fois par jour.

Objet de l'action proposée

Les futurs aménagements prévoient les éléments suivants :

- La réalisation d'un arrêt de bus en baignoire avec la création d'un quai bus aux normes Lhand de 2 m de large en revêtement bitumineux
- La création d'un trottoir le long de la Route cantonale permettant aux usagères et usagers de relier en toute sécurité l'arrêt de bus au hameau de Tranche pied
- La mise en place d'un éclairage sur l'ensemble du cheminement piétonnier
- L'implantation d'un abribus

Le plan d'aménagement et les coupes-types sont disponibles dans l'annexe 2.

Financement

La Commune de La Rippe, en tant que maître d'ouvrage du projet d'aménagement d'un nouvel arrêt de bus situé sur la RC12 au niveau du hameau de Tranche pied, sollicite une participation DISREN pour la phase de réalisation. Le tout est aujourd'hui chiffré à CHF 260'510 TTC. Le Conseil communal de La Rippe a d'ores et déjà voté un préavis le 31 mars 2025, afin de financer l'entier des coûts d'études et de réalisation.

Les fonds tiers connus ont ensuite été déduits. Ils s'élèvent au total à CHF 111'000 TTC :

- Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet d'agglomération de 3^e génération du Grand Genève, au sein du paquet de mesures en faveur des modes doux ayant un coût inférieur à CHF 5 millions, qui regroupe une quinzaine de mesures à l'échelle du Grand Genève. La Confédération cofinance dans ce cadre les dépenses relatives aux cheminements piétonniers. La subvention fédérale est estimée à CHF 38'700 TTC.
- L'Etat de Vaud, au titre de l'art. 54 de la LRou, cofinance sur les routes cantonales 50% des frais de construction et d'acquisition des terrains pour les trottoirs et baies d'arrêt de bus dont il admet la nécessité, soit un montant de CHF 72'300 TTC.

Afin de pouvoir déterminer la part à charge du cercle solidaire DISREN, il a été fait la distinction entre les éléments d'intérêt régional éligibles au subventionnement par le DISREN et ceux d'intérêt purement local à charge de la Commune de La Rippe, selon le devis de soumissions rentrées. Ces pourcentages sont ensuite appliqués aux honoraires et aux frais divers afin d'en définir la part régionale subventionnable par le DISREN.

Les éléments d'intérêt local, non subventionnables par le DISREN, s'élèvent à CHF 25'885 TTC et concernent :

- 50% des coûts d'éclairage public
- 100% des coûts liés à l'abribus
- Les honoraires et divers et imprévus au prorata des coûts de travaux

Les éléments d'intérêt régional, qui permettent de définir les montants à la charge des cercles porteur et solidaire, s'élèvent à CHF 234'625 TTC et concernent pour ce projet :

- 100% des coûts de génie civil, de marquage et de signalisation

- 50% des coûts liés à l'éclairage public
- Les honoraires et divers et imprévus au prorata des coûts de travaux

Sur cette base et selon les principes de cofinancement du DISREN pour les infrastructures de mobilité, la part du cercle solidaire se monte à 25% des coûts d'intérêt régional, soit CHF 33'664 TTC.

Tableau de répartition DISREN :

Phase 4 DISREN		
	Mode de financement	Réalisation [CHF TTC]
Coût total CHF (TTC)		260'510
Porteurs	La Rippe porteur	100'991
Région	Cercle solidaire PR 54-2025-DISREN	33'664
Fonds tiers	Confédération Canton La Rippe (intérêt local)	125'855

Conformément aux dispositions en vigueur, un montant correspondant à l'accompagnement opérationnel de Région de Nyon sera refacturé à la commune porteuse. Il est calculé sur une base forfaitaire maximum de 2% du montant de la part d'intérêt régional du projet, soit CHF 2693.

Calendrier

31 mars 2025	Vote du préavis communal
Début avril	Dépôt du dossier de cofinancement fédéral au titre du PA3
Fin avril 2025	Signature de la convention DISREN entre La Rippe et la Région
Mai 2025	Travaux de réalisation
Juin 2025	Mise en service de l'arrêt de bus

Communication

La mise en place du nouvel arrêt de bus sur la commune de La Rippe, le long de la RC12 au niveau du hameau de Tranchepied impliquera une campagne de communication auprès des personnes utilisant régulièrement la ligne 810 et notamment des habitantes et habitants du hameau.

Arguments au sujet de l'intérêt de la mesure

Bénéfices pour la Région	L'aménagement du nouvel arrêt de bus de La Rippe le long de la RC12 permet de prolonger la ligne régionale 810 jusqu'à Chéserex, favorisant ainsi le bouclage progressif du bassin versant Asse et Boiron en transports publics.
Bénéfices pour les communes	Cette subvention DISREN confirme l'appui financier et technique de Région de Nyon à la Commune de La Rippe.
Bénéfices pour les habitantes et habitants	Ce nouvel arrêt permettra aux habitantes et habitants du hameau de Tranchepied de prendre le bus en toute sécurité et à celles et ceux résidant à Chéserex de disposer d'une nouvelle ligne de transports publics.

Conclusion

Le projet d'aménagement d'un nouvel arrêt de bus à La Rippe, le long de la Route cantonale, au niveau du hameau de Tranche pied, s'inscrit dans le projet plus global du développement d'offre de la ligne 10.810 à l'horaire 2025. A la faveur du travail partenarial mené entre la DGMR, les communes du bassin versant Asse et Boiron, l'entreprise TPN et Région de Nyon, une nouvelle solution de desserte pour le hameau de Tranche pied a ainsi été validée.

Afin de garantir la desserte des usagères et usagers dans les meilleures conditions dès juin 2025, un nouvel arrêt de bus doit être créé le long de la RC12, côté Jura. La participation de Région de Nyon via le cercle solidaire DISREN viendra soutenir la part à charge de la Commune de La Rippe, maître d'ouvrage du projet.

Annexes

- Fiche de répartition financière DISREN
- Plans et coupes-types du projet

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

vu le préavis du Comité de direction 54-2025-DISREN relatif à une demande de crédit de CHF 33'664 (TTC),
ouï le rapport de la Commission ad hoc,
ouï le rapport de la Commission des investissements régionaux,
attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide 1. d'accorder le crédit de CHF 33'664 (TTC) pour le financement de la part solidaire DISREN au projet d'aménagement d'un nouvel arrêt de bus à La Rippe (Hameau de Tranche pied).
2. d'imputer le montant total de CHF 33'664 (TTC) sur le compte d'investissement DISREN.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 10 avril 2025, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani
Président

Boris Mury
Secrétaire général

Fiche de répartition financière DISREN

Nom du projet	Aménagement arrêt de bus La Rippe			
Numéro de préavis	54-2025-DISREN			
Communes territoriales	La Rippe			
Phase actuelle du projet	1	2	3	4

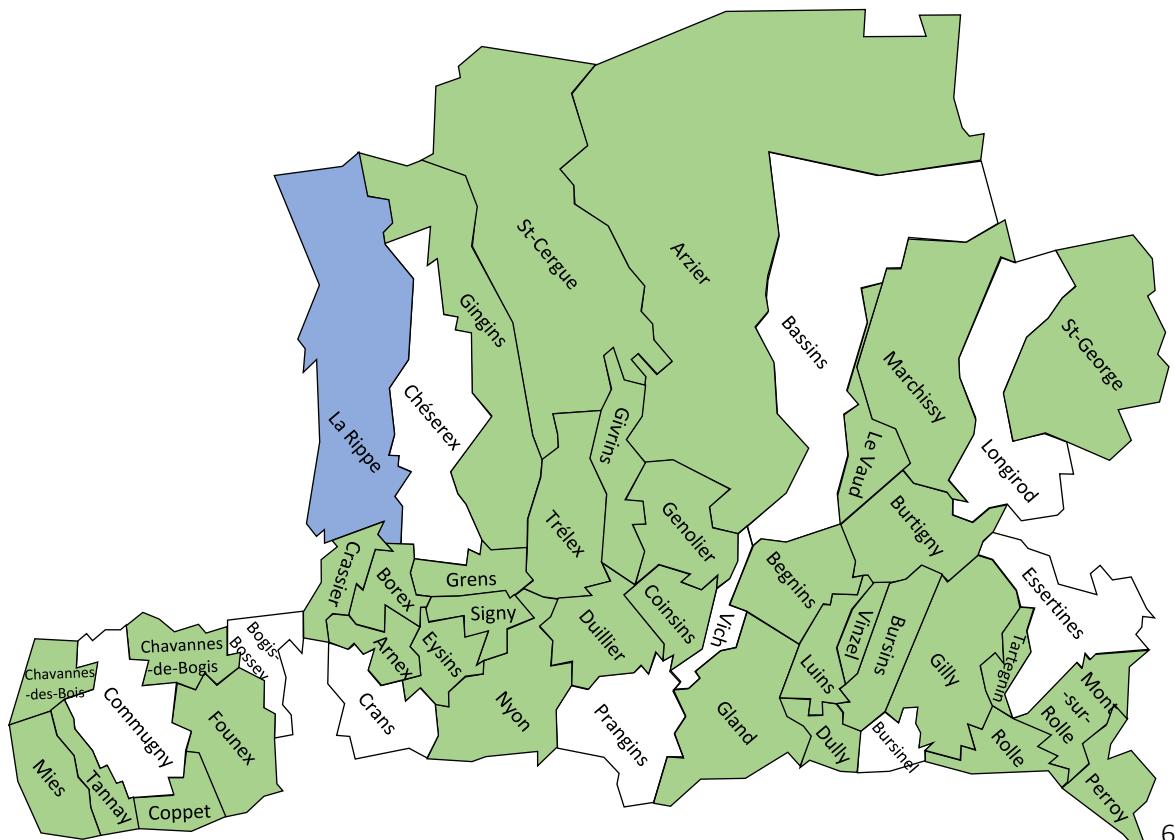
Financement du projet

Coût total du projet	CHF 260'510	100%
Part fonds tiers	CHF 111'000	43%
Part locale	CHF 14'855	6%
Part régionale	CHF 134'655	51%

Répartition des cercles

Pour rappel, la part régionale est à répartir selon le mécanisme des cercles DISREN, c'est-à-dire entre le **cercle porteur** et le **cercle solidaire bénéficiaire**.

Cercle	Communes	Part	Montant (CHF)
Porteur A	La Rippe	75%	100'991
Porteur B	Aucune	0%	0
Solidaire A	Arnex-sur-Nyon, Arzier-Le Muids, Bagnins, Borex, Bursins, Burtigny, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Coinsins, Coppet, Crassier, Duillier, Dully, Eysins, Fournex, Genolier, Gilly, Gingins, Givrins, Gland, Grens, Le Vaud, Luins, Marchissy, Mies, Mont-sur-Rolle, Nyon, Perroy, Rolle, Saint-Cergue, Saint-George, Signy-Avenex, Tannay, Tartegnin, Trélex, Vinzel	25%	33'664
Solidaire B	Aucune	0%	0



Critères de détermination des cercles DISREN

Cercle	Communes
Porteur A	La Rippe, commune territoriale
Porteur B	Aucune
Solidaire A	Arnex-sur-Nyon, Arzier-Le Muids, Begnins, Borex, Bursins, Burtigny, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Coinsins, Coppet, Crassier, Duillier, Dully, Eysins, Founex, Genolier, Gilly, Gingins, Givrins, Gland, Grens, Le Vaud, Luins, Marchissy, Mies, Mont-sur-Rolle, Nyon, Perroy, Rolle, Saint-Cergue, Saint-George, Signy-Avenex, Tannay, Tartegnin, Trélex, Vinzel
Solidaire B	Aucune

Financement selon mécanisme DISREN

Cercles	Montant (CHF)	Habitant·es/cercle	Coût/habitant·e (CHF)
Porteur A	100'991	1194	84.58
Porteur B	0	0	0.00
Solidaire A	33'664	89'815	0.37
Solidaire B	0	0	0.00

La répartition des montants pris en compte est établie sur la base des dernières données officielles, en notre possession.

Impact sur le plafond annuel DISREN

Impact pour ce préavis

Impact en % (avant compensation)	1,87%
Impact en point d'impôt (max 0,9 pt)	0,02 pt

Impact cumulé de tous les préavis DISREN 2025

Impact en % (avant compensation)	7,1%
Impact en point d'impôt (max 0,9 pt)	0,06 pt